



Conditions Générales de Vente

Casa Stella Mattutina

1. DÉPOT DE GARANTIE

Au plus tard lors de son arrivée, le Preneur versera un dépôt de garantie de **2 000 €** (deux mille Euros) sur le compte de SARL Les Trois Grands par chèque, espèces ou par virement bancaire.

Ce dépôt sera restitué au Preneur dans un délai maximum de 14 jours après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et / ou dégradations du logement et du mobilier et objets.

2. ARRIVÉE

Les arrivées se font entre 17 heures et 20 heures.

3. DÉPART

Les départs se font **avant 9h30**.

Le Preneur s'engage expressément à libérer intégralement le logement à sa date de départ avant 9h30, et à remettre les clefs du logement au Bailleur.

4. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu au profit du seul Preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition même gratuite, sont rigoureusement interdites. Le Bailleur pourra refuser toute personne supplémentaire initialement non-annoncée à la réservation.

5. UTILISATION DE L'ACCES INTERNET

Le réseau WiFi mis à disposition par le Bailleur interdit le Preneur à télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet et à accéder à des sites illégaux.

6. CONDITIONS DE RESERVATION

Si vous souhaitez procéder à la réservation, nous vous demanderons un versement d'arrhes correspondant à 30% du montant total de votre séjour. Le solde du séjour vous sera demandé à 30 jours avant l'arrivée.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe notre contrat de location à nous retourner accompagné de votre chèque d'arrhes ou d'un virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande)

7. ANNULATION

Toute annulation doit être faite avant le début du séjour.

Annulation du Preneur :

- 30 % du montant du séjour sera retenu
- entre 30 jours inclus et le début du séjour, ou en cas de non-présentation du client : le total du séjour sera gardé à titre de compensation.

Annulation du Bailleur en cas de force majeure : le Preneur sera remboursé en totalité des sommes versées.

Le Bailleur ne propose pas d'assurance annulation.

8. LITIGES

En cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

9. SERVICES

Sont inclus dans la location :

- L'accueil dans le chalet et remise des clés.
- Des draps propres, linge de toilette et linge de maison.
- Ménage de fin de séjour*.

* Attention : la cuisine — incluant le four, le frigo, le lave-vaisselle, l'évier — doivent être laissés propres, la vaisselle doit être rangée et la plancha nettoyée.

Non-inclus dans la location, tarifs et conditions sur demande :

- Ménage intermédiaire (ménage : 150€ - avec changement de draps : 250€ à 300€)
- Services de conciergerie
- Une taxe de séjour de 1.65€ par jour et par adulte (plus de 18 ans)

10. ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont affichés dans la villa.

A défaut de contestation par le Preneur dans un délai de 24 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son arrivé seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Le Preneur s'engage à occuper le logement en bon père de famille et sans nuisance auprès de ses voisins. Toute dégradation engendrera des frais et seront déduits du dépôt de garantie.

Les meubles ne doivent en aucun cas être déplacés.

La villa est **entièrement non-fumeur**.

Tous objets et éléments du chalet dégradés seront facturés à la valeur d'achat.

Des suppléments pourront être déduits du dépôt de garantie :

- 200 € si la cuisine n'est pas propre.
- 200 € si les meubles sont déplacés.

11. PISCINE

La piscine est équipée d'un système d'alarme aux normes. Une explication vous sera donnée à l'arrivée. Une notice d'utilisation est à votre disposition dans la villa. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident si le système d'alarme n'a pas été enclenché.

12. ASSURANCES

Le Preneur est responsable des dommages survenant de son fait.

Le Bailleur conseille le Preneur de souscrire une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs.

13. RESPONSABILITÉ

Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

Le Preneur s'engage à ne pas fumer dans le logement, le logement est non-fumeur.

La présence d'animaux dans le logement est strictement interdite.

Le Preneur s'engage à respecter la capacité **maximum** d'accueil de **dix** personnes (enfants inclus).

Le Preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

Date :

Nom et Prénom :

Signature avec mention 'Lu et Approuvé' :